

Zeitschrift: Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 12 (1990)

Heft: 2

Artikel: Une école pour chacun - une école pour tous: quelques réflexions sur la notion d'égalité des chances

Autor: Gilliéron, Patricia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une école pour chacun – une école pour tous: quelques réflexions sur la notion d'égalité des chances

Réforme scolaire en Suisse: le discours politique vaudois

Patricia Gilliéron

Dans les années septante, le canton de Vaud engageait un vaste processus de réforme scolaire. Placée au premier rang des priorités, l'égalité des chances d'acquisition devait tout d'abord remporter une adhésion politique unanime et enthousiaste. C'est l'organisation concrète des zones pilotes qui mettra en valeur l'écart réel entre les conceptions pédagogiques des parlementaires. Par la suite, les politiques s'enfermeront dans la seule organisation structurelle de la future école, rejetant par là-même la plupart des idées novatrices à l'origine du processus.

L'absence de définition consensuelle de la notion d'égalité des chances, la modification des conceptions pédagogiques des députés ainsi qu'un certain fonctionnement politique propre au canton de Vaud contribueront à faire de la loi scolaire votée et acceptée en 1984 un échec des idées généreuses qui prévalaient quatorze ans plus tôt.

L'égalité des chances reste aujourd'hui encore une notion essentiellement théorique. L'illusoire consensus qui demeure autour d'elle contribue à masquer les contraintes et les limites de son application concrète dans les classes.

Réforme scolaire en Suisse, le discours politique vaudois

Le canton de Vaud vient de sortir de plus de vingt ans de débats sur l'école. Lorsqu'il se lance, en 1960, dans un processus de réforme, la plupart des pays européens qui entourent la Suisse sont engagés ou vont s'engager dans une phase de rénovation scolaire.

L'idée centrale qui semblait devoir et pouvoir guider les prises de décisions du Gouvernement vaudois était la nécessité de favoriser l'émergence des aptitudes de chaque individu, quelle que soit sa classe sociale, dans le respect de son

individualité, de ses intérêts personnels et de son rythme d'apprentissage.

Dès 1970, un document officiel vaudois vient entériner les idées d'innovation: le rapport du Conseil de la réforme et de la planification scolaire (CREPS). En évoquant prioritairement le souhait de révéler les potentialités de chacun et le désir d'individualiser l'enseignement, le rapport du CREPS semble tracer la nouvelle mission de l'école vaudoise. L'égalité des chances d'acquisition doit désormais être l'objectif principal du processus de réforme que le canton de Vaud souhaite engager dès les années septante.

L'évolution des travaux politiques

En 1971, les propositions du CREPS sont accueillies avec enthousiasme par toutes les tendances politiques du Parlement vaudois¹. Les groupements de droite y voyaient une meilleure exploitation de la «matière grise», seule et véritable richesse du canton et du pays tout entier, disent-ils. Les groupements de gauche les soutenaient dans l'espoir d'obtenir enfin une éducation optimale pour tous, et ceci surtout pour les enfants de classes «défavorisées».

Dès 1975, les discussions parlementaires mettront en valeur le début de l'effritement du consensus politique qui prévalait pourtant quelques années auparavant. Les écarts de point de vue en matière scolaire ne feront dès lors que se creuser.

Même acceptés sans réserve par les députés du Grand Conseil en 1971, les objectifs de réforme n'en cachaient pas moins une interprétation fort différente d'un groupement politique à l'autre.

Les auteurs du rapport du CREPS voulaient favoriser avant tout l'émergence des aptitudes de chaque individu. Formulé essentiellement en termes théoriques, cet objectif pouvait se prévaloir d'un large consentement politique. Mais c'est à l'épreuve des faits que la réalité va imposer ses corrections. L'organisation pratique des zones pilotes révélera, année après année, la fragilité de ce consensus de départ. Car si chacun dit souhaiter une école plus apte à répondre aux besoins individuels, les moyens structurels proposés pour y parvenir divergeront fondamentalement selon l'appartenance politique des députés. La diversité des points de vue rappellera que l'institution scolaire, au-delà du bien de l'enfant, subit d'importantes pressions sociales, économiques et politiques. Et ce n'est pas un hasard si l'organisation du cycle d'orientation et des classes terminales focalisera assez rapidement l'attention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat vaudois.

L'organisation du cycle d'orientation

En fin de législature 1978, trois structures de cycles différentes sont souhaitées par les diverses tendances politiques du canton.

Les partis de gauche désirent une école organisée en classes hétérogènes le plus longtemps possible et en tout cas jusqu'à la fin de la 6^e année. Le Département et son chef radical propose d'étudier de façon privilégiée un cycle 5-6

avec une 5^e hétérogène et une 6^e à niveaux pour les branches principales. Les groupements de droite souhaitent soit un cycle d'orientation en 5^e soit un examen ponctuel en fin de 4^e (le statu quo) ou de 5^e suivi d'une répartition dans trois filières cloisonnées, sans toutefois exclure la création de «passerelles».

Tous se réclament, dans leurs discours, d'une meilleure égalité des chances. Pour les uns, les classes hétérogènes laissent le temps à chacun de trouver sa voie; pour les autres, la sélectivité précoce permet de répondre au mieux aux capacités de tous.

Le contenu des discussions révélera la difficulté et l'ambiguïté de la création d'une école capable de favoriser l'émergence des aptitudes individuelles. Préoccupés par la seule organisation des structures de la future école, les politiques vaudois contourneront toute une réflexion sur la prise en charge des élèves en difficulté. Une prise en charge qui leur permette d'exploiter leurs potentialités et de trouver à l'école, dès les premiers degrés, un enseignement individualisé. Tels étaient pourtant bien les objectifs du CREPS en 1971.

La loi scolaire de 1984 mettra un terme aux débats sur la réforme du système d'enseignement vaudois. Elle optera pour un cycle d'orientation d'une année, en 5^e. Elle consacrera son chapitre III à une pédagogie dite compensatoire définissant les modalités d'aide aux élèves en difficulté. Ce chapitre au contenu restreint et flou semble être ainsi la seule survivance de l'ambitieux projet de réforme des années septante.

Et pourtant, quinze ans auparavant, la grande majorité des politiques vaudois souhaitait une individualisation de l'enseignement, une école capable de faire émerger les aptitudes de chacun; bref une école pouvant offrir cette idéale égalité des chances d'acquisition des connaissances, et ceci toutes classes sociales confondues. Ils n'y sont pas parvenus. Pourquoi?

Favoriser l'égalité des chances: qu'est-ce que cela veut dire?

L'analyse de la réforme vaudoise permet de définir quelques raisons expliquant, partiellement tout au moins, l'échec d'une politique scolaire résolument tournée à l'origine vers l'égalité des chances d'acquisition des savoirs enseignés.

Tout d'abord et principalement, la notion d'égalité des chances ne trouvera, au cours des débats, aucune définition admise par tous les politiques. Si, pour certains, elle signifie la fin de la corrélation entre milieu social et réussite scolaire dans les études longues, elle signifie pour d'autres une amélioration des performances individuelles en vue de l'insertion optimale de chacun dans la vie professionnelle et économique. Ces deux définitions, beaucoup plus éloignées l'une de l'autre qu'il n'y paraît de prime abord, tracent en fait les lignes de deux types d'écoles et au-delà de deux types de sociétés différents. Un système d'enseignement travaillant à l'émergence des aptitudes individuelles en misant sur la diversité des approches didactiques, sur le respect du rythme d'apprentissage d'un côté. Un système d'enseignement sélectif en vue de l'obtention d'une élite large et performante de l'autre. Schématiquement, c'est vouloir d'un côté une société plus «égalitaire» et de l'autre une société maintenant largement l'actuelle reproduction des classes sociales.

L'emploi de notions théoriques mal définies (et peut-être impossibles à définir en termes concrets) en matière de politique scolaire a pour principale conséquence de masquer les impératifs extérieurs à l'école qui déterminent pourtant l'organisation de tout système d'enseignement. On peut citer parmi eux, les contraintes géographiques, les priorités financières, les exigences économiques et surtout les projets de société des tendances politiques majoritaires au gouvernement.

Une modification des attentes face à l'école

Une autre raison susceptible d'expliquer l'échec de l'égalité des chances d'acquisition à l'école est la modification des conceptions pédagogiques des politiques entre 1960 et 1980. André Gavillet, ancien député, parle de ces années comme un temps marqué par une forte augmentation de la population, une modification des débouchés professionnels et une récession économique. Ces changements ont contribué, selon lui, à créer un climat idéologique rendant certaines innovations irrecevables².

En effet, tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, les idées de réforme des pays industrialisés sont résolument orientées vers le besoin de prendre davantage en compte les aptitudes individuelles, toutes classes sociales confondues. Or, ce que l'on nomme actuellement «les défis de demain», tant technologiques, que économiques et éducationnels, étaient sans doute déjà présents par certains hommes politiques dans les années septante. Le désir d'être ou de devenir performants et compétitifs par rapport aux autres cantons et aux pays environnants ne pouvait se traduire que par la création d'une école toujours plus exigeante. Dès lors, sous les pressions extérieures et au fil des années, la majorité des politiques ont fixé progressivement leur attention sur la mise en valeur des aptitudes des meilleurs élèves et non plus sur le développement de celles de tous.

Car l'égalité des chances à l'école se heurte notamment à la résolution de cette difficile question: comment organiser un système scolaire capable d'exploiter les aptitudes de chacun et de respecter le rythme individuel d'apprentissage, tout en permettant de sauvegarder une élite de très haut niveau... et inversement?

Le fonctionnement politique propre au canton de Vaud

Le fonctionnement politique propre au canton de Vaud peut être un troisième facteur explicatif de cet échec. Tout d'abord, revenons sur le «coup de frein» mis au processus de réforme par le chef radical du Département de l'instruction publique en 1976. L'organisation des classes terminales et l'orientation des élèves inquiètent le Législatif et l'Exécutif vaudois. Outre la pression due à la hausse des exigences tant dans les milieux d'apprentissage que dans les écoles préprofessionnelles et professionnelles, l'arrêt momentané du processus de réforme est surtout motivé par le souhait de ne pas perdre le contrôle de l'école.

«Par souci de ne pas hypothéquer l'avenir en disposant trop tôt du présent», le chef du DIP proposera d'attendre la fin des expériences pilotes pour décider de la structure définitive à donner à l'école vaudoise. Ainsi, prendre le temps de bien décider, conserver la cohérence du système, obtenir des choix respectant un «juste-milieu» deviendront les options majeures des autorités politiques, soucieuses de garantir avant tout une politique de consensus et de compromis.

Si ce «coup de frein» laisse le temps au Conseil d'Etat de peser ses décisions, il ouvre aussi la porte à l'affrontement des conceptions parlementaires sur l'éducation. Un affrontement d'autant plus virulent et polémique que les députés gardent encore un réel pouvoir d'infléchir les futures déclarations d'intentions finales. Ce «temps d'arrêt» permettra aux forces politiques présentes au Grand Conseil de se regrouper autour de conceptions de l'enseignement très partisans. Car chacun soupçonne l'autre de vouloir utiliser le système scolaire pour promouvoir son propre projet de société.

La notion d'égalité des chances passera ainsi d'un objectif prioritaire à une notion bien embarrassante, de plus en plus difficile à défendre, mais paradoxalement toujours largement utilisée par les diverses forces politiques.

On peut encore ajouter que la tâche des députés n'a pas été facilitée par la complexité du vocabulaire pédagogique. Les députés se disent être submergés par ce langage de spécialistes. La prise de décision ou plus simplement l'expression d'un point de vue personnel n'en est rendue que plus ardue. Ainsi, l'ampleur du sujet et sa complexité ne permettraient plus d'aborder des questions dans le détail. Le manque de temps obligeait les députés «à aller de l'avant» sans pouvoir obtenir toujours des explications satisfaisantes à leurs interrogations et parfois à leur scepticisme.

Mais, indépendamment de ce fonctionnement politique global, la tâche du Parlement vaudois a été entravée par une autre procédure voulue pourtant par les députés eux-mêmes. Lorsque le Conseil d'Etat demande l'autorisation d'entreprendre une vaste réforme de l'école, les parlementaires acceptent, mais en imposant une information régulière de l'Exécutif sur l'avancement des travaux d'innovation. Très rapidement, les rapports successifs présentés par le Gouvernement ne pouvaient plus être refusés par les députés sans remettre dangereusement en question l'ensemble du processus de réforme amorcé dès 1970 et sans désavouer ainsi les choix politiques antérieurs et les investissements consentis pour les zones pilotes notamment.

Dès lors, les décisions intermédiaires et les votes finaux seront comme marqués par deux soucis principaux: ne pas laisser le canton de Vaud dans une situation de vide complet et obtenir enfin la possibilité «de passer plus loin».

Dans ce contexte politique très «lourd», une réforme de l'école ne se limitant pas aux seules structures devenait difficile.

Un certain langage pédagogique en question

Et pour terminer, la difficulté de créer une école sur une notion comme celle de l'égalité des chances met en valeur le problème-temps que rencontre au-

jourd'hui la plupart des projets innovateurs. L'ensemble des personnes décidant des structures, des programmes, des méthodes et de la formation le font en fonction des exigences futures. La complexité du fonctionnement interne de l'école publique, la rapidité des changements extérieurs, ne semblent plus permettre un regard critique, ou si rapide, tant sur le passé que sur le présent de l'institution. C'est pourtant bien sur eux que se construit toute innovation scolaire.

Ce regard critique pourrait se porter notamment sur le vocabulaire employé en matière de réforme du système d'enseignement. Hier comme aujourd'hui, les discours pédagogiques fleurissent de notions en mal de définition. Persister à les utiliser sans évoquer véritablement les obstacles propres à leur réalisation concrète, c'est faire comme si les innovations scolaires étaient choses simples et faciles.

Souhaiter une individualisation de l'enseignement, c'est accepter un encadrement pédagogique nettement supérieur à celui que connaissent les élèves actuellement. Cela nécessite un investissement considérable en temps de recherche et en apports financiers. L'école d'hier ne visait nullement ce type d'enseignement. L'école d'aujourd'hui la préconise mais est-elle réellement prête à faire les concessions nécessaires?

Evoquer le respect du rythme d'apprentissage ne peut se limiter à un éclatement de l'organisation du temps sur la seule année scolaire mais un tel idéal, pour autant qu'il soit possible, devrait permettre à chacun de construire ses connaissances sans contraintes institutionnelles (évaluations ou examens ponctuels et finaux). Mais l'école désire-t-elle aujourd'hui plus qu'hier un public réparti dans ses divers enseignements au gré du niveau de développement intellectuel de chacun? D'autre part, les responsables de la formation professionnelle ainsi que les employeurs sont-ils prêts à accepter et à valoriser de façon identique deux jeunes ayant parcouru le même cursus scolaire l'un en 9 ans et l'autre en 12 ans?

La notion d'égalité des chances d'acquisition pose aussi de nombreuses questions. Aujourd'hui comme hier, ce projet est extrêmement flou et fluctuant. Ce qui ne l'empêche pas d'apparaître encore dans de nombreux discours en matière de politique d'éducation.

Dès lors, on peut se demander si l'un des principaux problèmes des réformes de nos systèmes d'enseignement ne serait pas la formulation même des idées pédagogiques qu'elles contiennent. Certes, les discours scolaires actuels utilisent des mots percutants, propres à rencontrer un large consensus social et politique. Mais l'emploi délibéré, et de plus en plus fréquent, de ce langage pédagogique «édulcoré» a pour principale particularité d'ignorer ou de masquer les contraintes pratiques. Elles se poseront pourtant avec acuité tôt ou tard... et peut-être d'autant plus.

Adresse: Croix-Blanche 4, 1066 Epalinges

¹ Bulletins du Grand Conseil vaudois, ici et pour l'ensemble des indications portant sur le discours politique

² Gavillet A., Qu'est-ce que cela veut dire: Une meilleure école pour tous?, brochure non datée éditée par le comité d'initiative.

Eine Schule für jeden – eine Schule für alle: Einige Überlegungen zur Chancengleichheit Schulreform in der Schweiz: der politische Diskurs im Waadtland

Zusammenfassung

In den siebziger Jahren begann im Waadtland eine grossangelegte Schulreform. Chancengleichheit beim Lernen, an die Spitze der Prioritäten gestellt, erhielt einstimmigen und begeisterten politischen Zuspruch. Die konkrete Realisierung in Schulversuchen brachte jedoch das tatsächliche Auseinanderklaffen der pädagogischen Konzeptionen der Parlamentarier ans Licht. Die Politiker beschränkten sich fortan einzig auf die strukturelle Organisation der zukünftigen Schule und wiesen so die Mehrzahl der Reformideen zurück, die dem Reformprozess zugrunde lagen.

Das Fehlen eines Konsens, was die Definition der Chancengleichheit betrifft, die Wende in den pädagogischen Konzeptionen der Abgeordneten sowie ein dem Waadtland eigenes politisches Funktionieren trugen dazu bei, dass in dem 1984 beschlossenen Gesetz jene grosszügigen Ideen scheiterten, die noch vierzehn Jahre vorher massgebend waren.

Chancengleichheit ist heute noch ein hauptsächlich theoretischer Begriff. Der illusorische Konsens, der ihn umgibt, trägt dazu bei, die Bedingungen und die Grenzen seiner konkreten Realisierung in den Klassen zu maskieren.

A school for each – a school for all: Some reflexions on the concept of equal opportunity. School reform in Switzerland: the political discourse in the canton of Vaud

Summary

In the seventies the canton of Vaud initiated a vaste program of school reform. Being a first rank priority, equal chances in learning elicited unanimous and enthusiastic political support. But the realisation of actual pilot projects finally layed bare the differences in the pedagogical conceptions among poli-

ticians. From that point on the politicians restricted themselves to a purely structural conception of the organisation of the new school, thus rejecting most of the innovative ideas at the origin of the process.

The absence of a consensual definition of the concept of equal opportunity, the modifications in the pedagogical conceptions of parliamentary representatives as well as the specific features of the political process in the canton of Vaud resulted, with the law adopted in 1984, in a failure of the generous ideas which prevailed fourteen years ago.

Equal opportunity is still an essentially theoretical concept today. The illusory consensus it gathers contributes to hide the constraints and limits of its concrete application in the classroom.